



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

Faites un point complet

sur votre santé avec

l'Examen de Prévention en Santé



Un examen complet,
personnalisé en
fonction de votre âge,
votre sexe, de vos
facteurs de risques
et de votre
suivi médical.

Pour tous les assurés
du régime général
à partir de 16 ans.

Examen gratuit
pris en charge par
l'Assurance Maladie.

Vous pouvez réaliser votre examen :

A Calais,

- Caisse primaire d'Assurance Maladie, 35 rue Descartes

Comment prendre rendez-vous ?

- Auprès d'un conseiller à l'accueil ;
- Sur Doctolib en indiquant « bilan de santé » dans la barre de recherche ;
- Par téléphone : 03 28 26 38 85 ;
- Par mail : cescalais.cpam-flandres@assurance-maladie.fr